



Réseau de transport d'électricité

Reconstruction de l'axe à 225 000 volts entre Le Puy-en-Velay, l'Yssingelais et Saint-Etienne



Une énergie durable pour les « 2Loires »

Extraits pylône 215

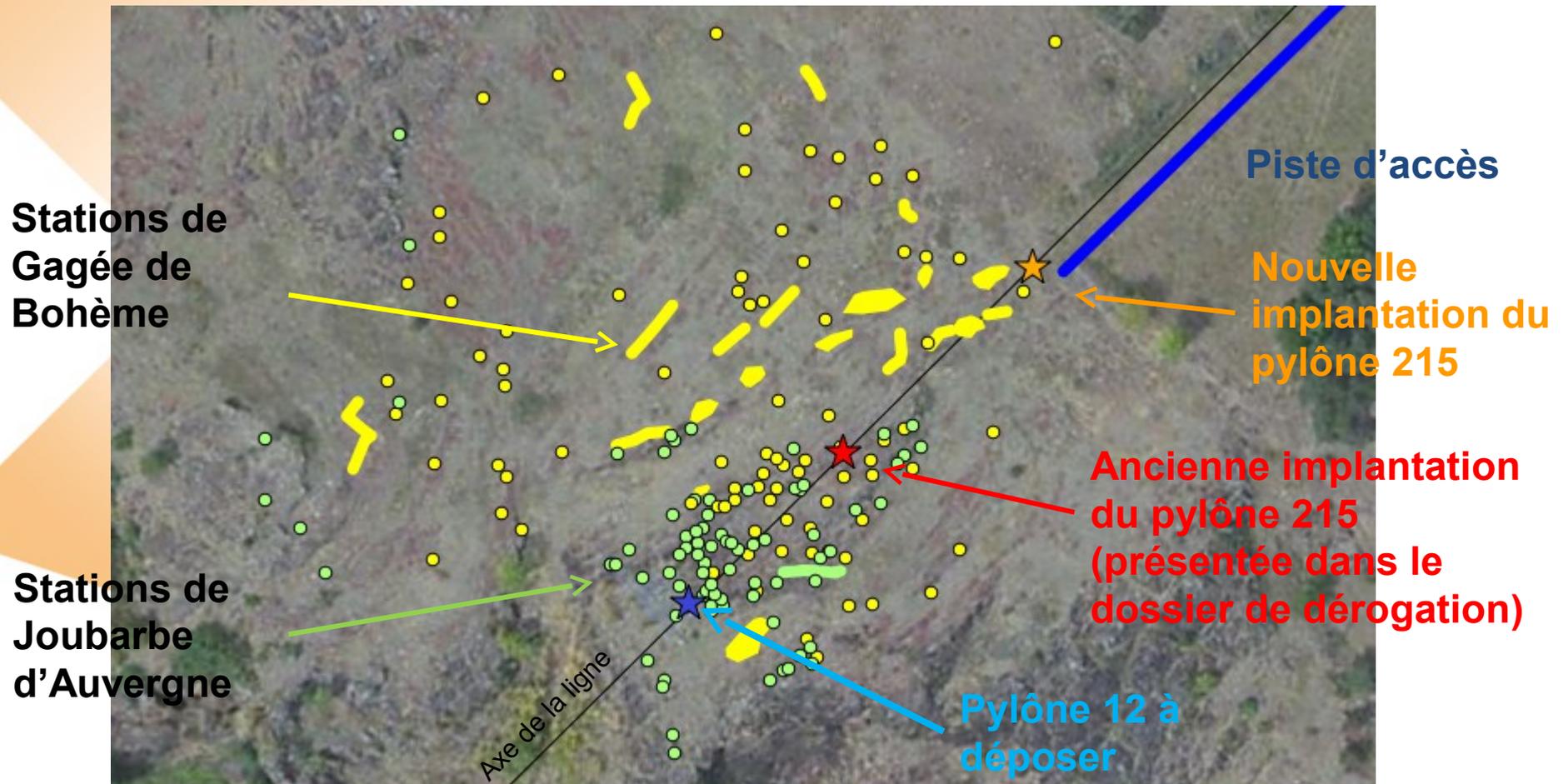
Commission Flore du CNPN
8 décembre 2014

Cas particulier du pylône 215 (rocher des Estreys)

- ❖ Pylône implanté dans une zone à enjeux floristiques importants
- ❖ Mention, dans le dossier de dérogation, d'un impact résiduel envisagé sur la Gagée de Bohème et la Joubarbe d'Auvergne
- ❖ Les démarches d'implantation des pylônes avec les propriétaires se poursuivent depuis le dépôt du dossier et ont permis d'affiner cette localisation.
- ❖ Le pylône a été déplacé de quelques mètres, permettant, ainsi, de supprimer localement les impacts.



Cas particulier du pylône 215 (rocher des Estreys)



SOMMAIRE

- 1 - Présentation du projet
- 2 - Présentation du diagnostic écologique
- 3 - Les mesures d'évitement et de réduction
- 4 - Les impacts résiduels et la compensation**
- 5 - Les modalités de contrôle et de suivi
- 6 - Conclusion

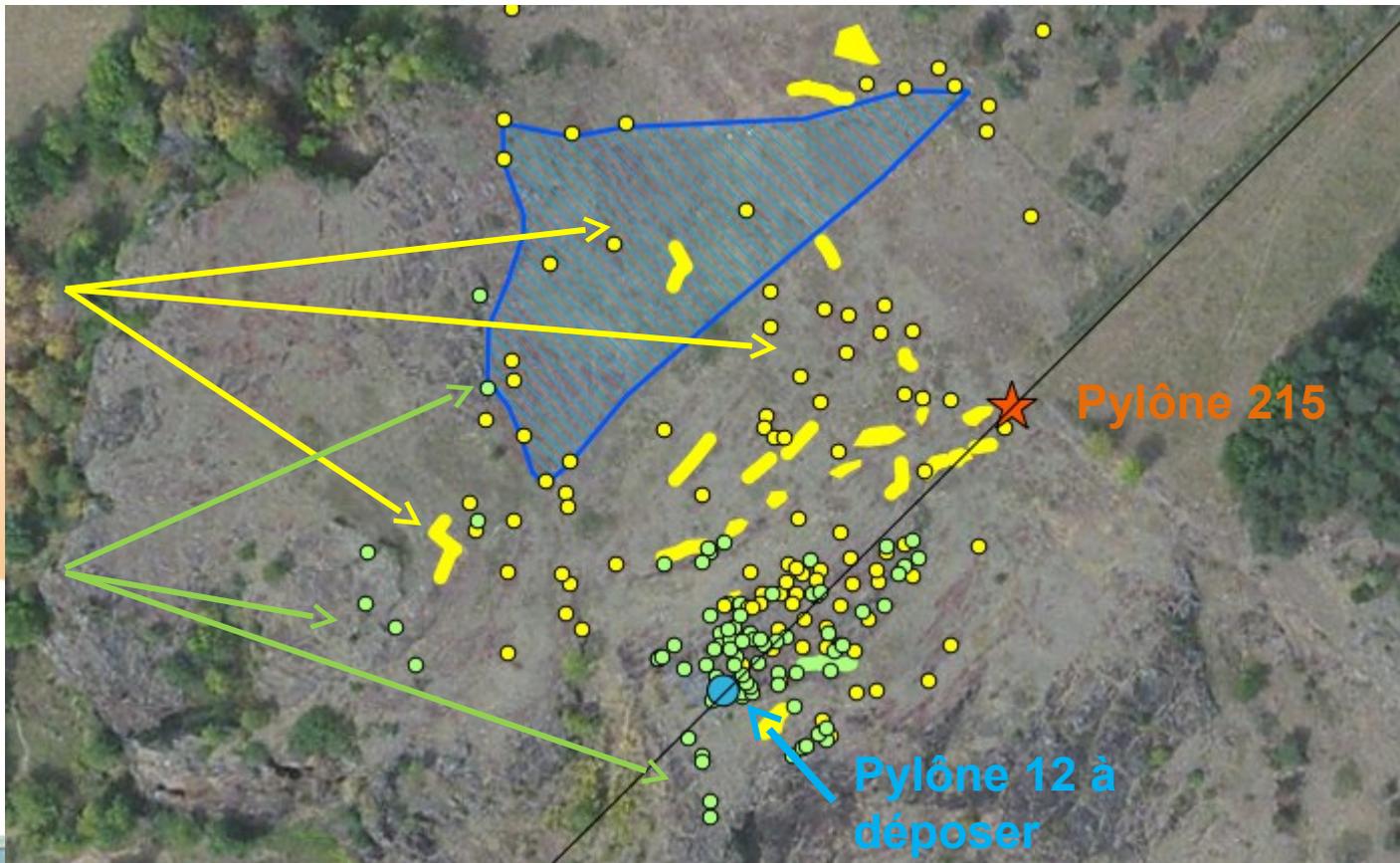


Proposition d'une mesure de compensation suspensive en faveur de la Gagée de Bohème et la Joubarbe d'Auvergne

- ❖ Identification d'une zone de 0,35 ha à proximité du pylône 215 (au plus proche des zones d'impacts)

Stations de
Gagée de
Bohème

Stations de
Joubarbe
d'Auvergne



Proposition d'une mesure de compensation suspensive en faveur de la Gagée de Bohème et la Joubarbe d'Auvergne

- ❖ Pelouse ceinturée par des barrières a priori pas ou très peu pâturée par les chevaux : végétation herbacée plus élevée et dalles rocheuses favorables aux gagées plus fermées.

